

N° CG 2007/II - 3^e/16
Séance du 23 MARS 2007

RD419 - DEVIATION DE BALLERSDORF

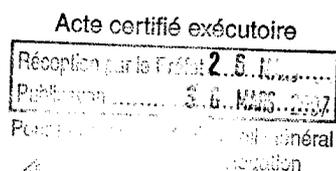
Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-3^e/03 du Conseil Général du 15 décembre 2006 approuvant le budget primitif 2007 pour la constitution d'un réseau routier structurant,
- VU l'estimation de la Trésorerie Générale du Haut-Rhin - Service des Domaines du 24 janvier 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 1^{er} mars 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les études d'avant-projet;
- arrête le programme de l'opération présenté au rapport ;
- fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant estimé de 12 000 000 € TTC (valeur janvier 2007) et dont la décomposition figure au rapport ;
- inscrit sur l'opération AQ11 « RD419 - déviation de BALLERSDORF » un complément d'AP de 3 300 000 € TTC sur la durée de l'opération en DM 1 2007. Les AP nécessaires aux acquisitions foncières seront inscrites ultérieurement, les acquisitions ne devant pas intervenir avant quelques années ;
- sollicite l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme si nécessaire ;
- décide expressément de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER